

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA N° Identification Fiscale : 099805180720724
Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre du Commerce : 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°04/SCDA/SCIMAT/2026

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise à la Commune de TILATOU Route de BARIKA-Wilaya de BATNA – Algérie ; lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert portant :

« Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air »

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Quarante Mille Dinars Algériens (40.000,00 DA) auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT Unité Cimenterie - Commune de TILATOU Route de BARIKA – Wilaya de Batna – Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Technique - N°04/SCDA/SCIMAT/2026 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°04/SCDA/SCIMAT/2026 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

Unité Cimenterie - Commune de TILATOU Route de BARIKA-Wilaya de BATNA

Appel d'Offres National Ouvert

N°04/SCDA/SCIMAT/2026

« Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air »

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AIN TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA - RASMAHA AL AJMA'IA
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 04/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية مفتوحة من أجل :

اقتناء الإطارات والغرف الهوائية

- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الاعلان سحب دفتر الشروط لدى امانة لجنة الشراء للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره اربعون ألف دينار جزائري (40.000,00 دج) غير قابل للتعويض.

- حددت مدة إيداع العروض بثلاثون (30) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل معلق

يحتوي على العبارة " **Offre Technique N°04/SCDA/SCIMAT/2026** "

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل معلق

يحتوي على العبارة " **Offre Financière N°04/SCDA/SCIMAT/2026** "

- يوضح الطرفين المغلقين في ظرف خارجي معلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

مصنع الاسمنت ببلدية تيلاطو طريق بريكه - ولاية باتنة

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 04/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

اقتناء الإطارات والغرف الهوائية

- يبقى المتعهدون ملتزمون بعروضهم لمدة **120** يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

- إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

المقر الرئيسي: 73 مكرز، شارع بن قليس - حي الاخضرار - باتنة. ص. ب. رقم: 67 البستان - ولاية باتنة - الجزائر
الهاتف: 033 85 13 00 - جمع خط الفاكس 85 12 47 / 85 11 01 (033) موقع الانترنت: www.scimat.dz البريد الإلكتروني: contact@scimat.dz

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي : 2.250.000.000.00 D A

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04/SCDA/SCIMAT/2026



Année
2026

S O M M A I R E

- Article 01** : Objet du cahier des charges.
- Article 02** : Etendue de la fourniture.
- Article 03** : Mode de passation
- Article 04** : Prix
- Article 05** : Délai de livraison.
- Article 06** : Transport et Assurance
- Article 07** : Réception de la fourniture
- Article 08** : Modalités De Paiement
- Article 09** : Pénalités De Retard
- Article 10** : Garantie.
- Article 11** : Caution ou Retenu de garantie & de bonne exécution
- Article 12** : Conditions de soumission, Forme et contenu de l'offre.
- Article 13** : Langue utilisée
- Article 14** : Validité de L'offre
- Article 15** : Critères de Choix
- Article 16** : Retrait du cahier des charges
- Article 17** : Respect des exigences santé, sécurité et environnement
- Article 18** : Force majeur
- Article 19** : Litiges
- Article 20** : Résiliation
- Article 21** : Eclaircissement au dossier appels d'offres.
- Article 22** : Dispositions générales et administratives
- Article 23** : Infructuosité
- Article 24** : Attribution provisoire
- Article 25** : Recours
- Article 26** : Désistement de l'attribution provisoire
- Article 27** : Annulation de l'Attribution provisoire
- Article 28** : annulation de l'avis d'Appel d'Offre.
- Article 29** : Notification de l'Attribution définitive
- Article 30** : Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ Annexe 01 : Fiche d'identification du soumissionnaire.
- ✓ Annexe 02 : Déclaration à souscrire.
- ✓ Annexe 03 : Déclaration de probité.
- ✓ Annexe 04 : Attestation de délégation de pouvoir.
- ✓ Annexe 05 : Lettre de soumission.
- ✓ Annexe 06 : Facture proforma.

ARTICLE 01: OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture sur site de la SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna, Unité Agrégat Wilaya de Batna, Unité commerciale, Biskra wilaya de Biskra et l'Unité commerciale de Touggourt), des pneus neufs définis à l'article 2.

Le besoin est scindé en Sept (07) lots.

- Lot n°01 : Pneus génie civil.
- Lot n°02 : Pneus lourds.
- Lot n°03 : Pneus légers.
- Lot n°04 : pneus à usage industriel (manutention).
- Lot n°05 : Roue complète (jante +pneu increvable).
- Lot n°06 : Chambre à air.
- Lot n°07 : Flasque pour pneus.

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un ou Plusieurs lots.

ARTICLE 02 : ETENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue consiste à la fourniture sur les différents sites de SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna, Unité Agrégat Wilaya de Batna, Unité commerciale Biskra wilaya de Biskra et l'Unité commerciale Touggourt) des pneus neufs conformément aux références et caractéristiques ci-après :

Lot n°01 : Pneus Génie Civil pour engins de carrières :

Lot	Désignation et emplacement	Référence	Type	Quantités
01	Pneu avec 2 joints toriques :	24.00 R35	(E4)	24
	Pneu avec 2 joints toriques	26.5-25	(L3)	6
	Pneu avec 2 joints toriques	45/65R39	(L5)	06
	Pneu	18.4-34	/	02
	Pneu	12.5/80 R18	/	01

Lot n°02 : Pneus lourds :

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Quantités
02	Pneu : 12.00R22.5	Camion Ford 4*2 AV	52
	Pneu : 8.5.R17.5	Camion double cabine K66	08

Lot n° 03 : Pneus Légers :

Lot	Désignation et référence	Emplacement Sur véhicule	Quantités
03	Pneu : 225/70 R16	Volkswagen AMAROK	04
	Pneu : 265/70 R16	NISSAN PATROL 4x4 , Mercedes GD	11
	Pneu : 215/55 R16	PARTNER TEPEE- Peugeot	13
	Pneu : 195/65 R15	Peugeot Fourgonnette B9/caddy	13
	Pneu : 255/70 R16	FORD -RANGER 4x4, Mazda 4*4	05
	Pneu : 225/45 R 17	SCODA OCTAVIA	04
	Pneu : 205/55 R 16	SCODA OCTAVIA	12
	Pneu : 205/75 R 16C	Fourgon Mercedes benz sprinter 516	06
	Pneu : 225/45 R 17	Peugeot 308	04
	Pneu : 235/40 R 18	Passat	02
	Pneu : 235/65 R 16	Mercedes sprinter	17
	Pneu : 215/55 R 16	Passat /Peugeot 308	13
	Pneu : 175/65 R 14	Peugeot 308	04
	Pneu : 185/70 R 14	Peugeot 308	04

Lot n° 04 : Pneus à usage Industriel (manutention) :

Lot	Désignation et référence	Emplacement	Quantités
04	Pneu : 10.00 R16.5	Mini-chargeur CAT 226B3/MC 70C	14
	Pneu : 7.50 -15	Chariot élévateur CE170D	10
	Pneu : 8.25 -15	Chariot élévateur	16
	Pneu : 385/95 R25	Grue automotrice Terex 80T	06
	Pneu : 28.9 -15	Chariot élévateur - CE 130D	10

Lot n° 05 : Roues complètes :

Lot	Désignation et Référence	Emplacement	Quantités
05	Roue complète (jante +pneu increvable : 10.00-16.5	Mini chargeur CAT-226B3/VOLVO-MC70C	06
	Roue complète (jante +pneu increvable : 7.50-15	Chariots élévateurs GERMAN -CE170D CE-170D	04 Avants
	Roue complète (jante +pneu increvable : 7.50-15	Chariots élévateurs GERMAN -CE170D CE-170D	02 Arrières

Lot n° 06 : Chambres à Air :

Lot	Désignation et Référence	Emplacement	Quantités
06	Chambre à air : 28.9-15	Chariots élévateurs GERMAN CE130D AV et CE 150D AR	16
	Chambre à air : 7.50-15	Chariots élévateurs BOSS-H70 / GERMAN-CE170D ENMTP 07T	18
	Chambre à air : 8.25 15	Chariots élévateurs	16

Lot n° 07 : Flasques :

Lot	Désignation et Référence	Emplacement	Quantités
07	Flasque pour pneu : 28.9-15	Chariots élévateurs 150D AR	6
	Flasque pour pneu: 7.50-15	Chariots élévateurs CE170D	6
	Flasque pour pneu : 8.25 15	Chariots élévateurs	6

- ✓ Les fournitures ci-dessus désignées dans le cadre du présent cahier des charges doivent être neuves et non rechapées.
- ✓ **Le soumissionnaire doit respecter lors de la livraison les spécifications de la fiche technique proposée.**
- ✓ Le soumissionnaire doit répondre sur l'ensemble des items de chaque lot déterminé, toute offre technique incomplète (manque item dans le lot concerné) l'offre sera rejetée.
- ✓ Le soumissionnaire doit garantir sa fourniture (chaque lot) pour une durée minimale **de 12 mois** à compter de la réception de conformité (physique).
- ✓ Le soumissionnaire qui présentera une meilleure garantie (supérieure à 12 mois) sera le mieux noté.

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

L'Achat est passé selon le mode **d'Appel d'Offres National Ouvert**, conformément à la Procédure des Achats de la SCIMAT.

ARTICLE 04 : PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

ARTICLE 05 : DELAIS DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit spécifier dans son offre le délai de livraison de sa fourniture (**chaque lot**) pour tous les sites de la SCIMAT.

❖ **Les livraisons partielles de chaque lot sont autorisées.**

ARTICLE 06 : TRANSPORT ET ASSURANCE

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du présent cahier des charges sont à la charge du soumissionnaire retenu, depuis le site de livraison jusqu'aux différents sites de la SCIMAT.

L'assurance des fournitures est à la charge du Soumissionnaire retenu depuis le site de livraison jusqu'aux différents sites de la SCIMAT.

ARTICLE 07 : RECEPTION DE LA FOURNITURE

8.1- Réception de conformité (physique) :

La réception de conformité (physique) de la fourniture (**chaque lot**) est prononcée sur chaque site de la SCIMAT (**Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna, Unité Agrégat Wilaya de Batna, Unité commerciale, Biskra wilaya de Biskra et l'Unité commerciale Touggourt**) à base du bon de livraison accompagnant la fourniture.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal de réception de conformité signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles et qui déclenchera la période de garantie.

En cas de constatation d'une non-conformité qualitative ou quantitative, le soumissionnaire retenu s'engage à remplacer ou compléter à ses frais la fourniture non conforme ou le manque dans un délai raisonnable.

L'absence du soumissionnaire retenu lors de la réception physique ne dégage en rien ses responsabilités en cas de constatation d'une non-conformité qualitative ou quantitative déclarés par le client.

8.2- Réception définitive :

La réception définitive de **chaque lot** sera prononcée sur chaque site de la SCIMAT (**Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna, Unité Agrégat Wilaya de Batna, Unité commerciale, Biskra wilaya de Biskra et l'Unité commerciale Touggourt**) à l'issue de la période de garantie contractuelle et sans aucune réserve constatée.

Le soumissionnaire retenu doit, remédier à toutes les réserves constatées lors de la réception de conformité (physique) et durant la période de garantie.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue du quelle aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive,

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la libération de la retenue de garantie et de bonne exécution.

ARTICLE 08 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement **de chaque lot** s'effectuera pour **chaque site de la SCIMAT** dès réception de conformité de la fourniture du **lot concerné**, par chèque ou virement bancaire, au plus tard Trente (30) jours à partir de la date de remise des documents nécessaires, le dit paiement s'effectuera de la manière suivante :

- **90%** du montant total de la fourniture, par chèque ou virement bancaire, contre présentation des documents suivants :
 - ✓ Facture commerciale en trois (03) exemplaires.
 - ✓ Bon de livraison (02) exemplaires.
 - ✓ PV de réception de conformité sans réserve signé par les deux parties
 - **10%** du montant total de la fourniture représentant la retenue de garantie définie à l'article 11 ci-dessous, contre présentation des documents suivants :
 - ✓ Factures de libération de garantie en trois (03) exemplaires.
 - ✓ PV de réception définitive sans réserve signée par les deux parties
- ❖ **Le paiement de chaque lot est conditionné par la fourniture de la totalité des items du lot concerné sur les différents sites de la SCIMAT.**

ARTICLE 09 : PENALITES DE RETARD DE LIVRAISON

Le soumissionnaire est tenu dès qu'il a connaissance d'un retard prévisible dans la livraison d'informer l'Acheteur par fax ou mail.

Lorsque les délais de livraison contractuels de **chaque lot** sont dépassés, Le Soumissionnaire retenu encourt une pénalité de retard de **01%** par semaine (sept jours calendaires) de retard sur le montant du **lot objet du retard**, dans la limite de **05%** du montant total du Lot concerné.

Toute fois le cumul de pénalité de retard appliquée sur l'ensemble des lots attribués au même soumissionnaire ne serait excéder les **5%** du montant total du contrat.

ARTICLE 10 : GARANTIE

- Le Soumissionnaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du contrat sont neuves, n'ont jamais été utilisées fabriqués récemment, sont du modèle le plus récent et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le Soumissionnaire garantie sa fourniture contre tout vice de conception apparent ou caché, tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des pneus et chambre à air.
- Le soumissionnaire garantit que les pneus, chambre à air objet du cahier des charges sont conforme aux normes de fabrication en vigueur.
- Le soumissionnaire garantit que les pneus du **Lot 01** résistent à l'usure, aux coupures et aux arrachements de sculpture extra profonde et profonde, sont soumises aux pistes agressives et abrasives non aménagées (carrière de roche dure).
- Pendant la période de garantie le soumissionnaire retenu s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais tous types de pneus reconnus défectueux ou non conforme aux spécifications techniques citées en ci-dessus.

- Tout pneu remplacé sous le couvert de la garantie aura une garantie de durée égale au reste de la durée de garantie de la fourniture d'origine, à compter de sa date de son remplacement.
- Le soumissionnaire doit garantir sa fourniture pour une durée minimale de **12 mois** à compter de la réception de conformité (physique).

ARTICLE 11 : RETENUE DE GARANTIE ET DE BONNE EXECUTION

Une retenue de garantie et de bonne exécution de **10%** sera opérée sur le montant global de la fourniture de chaque lot attribué.

Cette retenue sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES

- Un Soumissionnaire ou un candidat, seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre pour le présent cahier des charges.
- Une même personne ne peut pas représenter plus d'un Soumissionnaire ou candidat pour le présent cahier des charges.
- La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N° 1 et N° 2) fermées et portant chacune :
 - L'enveloppe (N° 1) fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N°04/SCDA/SCIMAT/2026

- L'enveloppe (N° 2) fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N°04/SCDA/SCIMAT/2026

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une **troisième enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »
À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT
73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE 05000-BATNA- Agérie
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/SCDA/SCIMAT/2026
FOURNITURE SUR SITE DES PNEUS ET CHAMBRES À AIR

12-1 CONTENU DE L'ENVELOPPE N°(01)

L'enveloppe (N°01) portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » renferme les documents suivants :

1. **Offre technique proprement dite conformément à l'article N°02 étendue de la fourniture.**
2. **Fiche technique détaillée du produit proposé. Le soumissionnaire doit respecter les spécifications de la fiche technique proposée en cas où il sera retenu définitivement .**
3. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
4. Déclaration à souscrire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. Déclaration de probité (**Annexe 03**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
6. Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 0**
7. **4) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire)**
8. Une copie des références professionnelles avec documents probants (**attestation de bonne exécution ou PV de réception définitive sans réserve**) dans la fourniture objet du cahier des charges, les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles ne seront pas rejetés et ne seront pas notifier de manque document.
9. Une Copie de la justification du paiement du retrait du cahier des charges
10. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant la mention " Lu et accepté " par le soumissionnaire (**Page 16**).
11. Une copie du statut de l'entreprise.
12. Une copie des bilans des deux dernières années.
13. Les références bancaires (RIB)
14. Une copie du NIF, et de l'article d'imposition (AI)
15. Une copie du registre de commerce légalisée par le centre national du registre de commerce (CNRC).
16. Une copie de l'extrait de rôle année 2026.
17. Une copie de l'attestation de mise à jour CASNOS et/ou CNAS (dernier exercice).
18. Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises de personne morale (exercice 2024).
19. Un extrait du casier judiciaire (datant de moins de trois mois) du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Remarque : Les documents administratifs exigés doivent être à jour et en cours de validité.

12-2 CONTENU DE L'ENVELOPPE N°(02) :

L'enveloppe (N°02) portant la mention « OFFRE FINANCIÈRE » doit renfermer les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission pour chaque Lot établie selon l'Annexe 05, dûment

renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

2- Offre financière pour chaque Lot, comportant le détail quantitatif et le montant total, établie selon l'Annexe 06 comportant :

- La désignation et les références exactes des pneus.
- Les Quantités
- Les prix unitaires (HT)
- Le montant total en (TTC) livraison à destination
- Le délai de livraison de la fourniture **par lot.**
- Les Garanties **par lot.**

Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents

ARTICLE 13 : LANGUE UTILISEE

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est la langue **Arabe** ou **française.**

ARTICLE 14 : VALIDITE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (**120**) Jours après la date limite de la réception de l'offre.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

ARTICLE 15 : CRITERES DE CHOIX

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

15.1 Critères d'évaluation technique : (30 Points).

Pour l'ensemble des lots :

- **Durée de garantie : 10 Points.**

Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé des délais de garanties le plus élevées au-delà de 12 mois, les autres seront évalués au prorata.

- **Délai de livraison sur site de la SCIMAT de la fourniture : 10 Points**

Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé un délai de livraison le plus court, les autres soumissionnaires seront évalués au prorata.

- **Références professionnelles : 10 Points.**

Une note de **Dix (10) Points** sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté le nombre élevé des références professionnelles dans la fourniture objet du cahier des charges durant les cinq (05) dernières années avec documents probants (**attestation de bonne exécution ou PV de réception définitive sans réserve**) Les autres soumissionnaires seront évalués au prorata.

Les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque document et ils auront une note de (Zéro)

15.2 Critères d'évaluation financière : (70 Points)

Pour l'ensemble des lots :

- Montant total de la soumission en TTC : **(70 Points)**.
- ✓ Une note de **Soixante Dix points (70)** point sera attribuée à l'offre la moins disante de **chaque lot**, les autres soumissionnaires seront évalués au prorata.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

A. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

- En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.
- En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Garantie la plus élevée.
- En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Références professionnelles la plus élevée.

B. Correction des erreurs arithmétiques simples :

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

- En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
- En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;

- En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB :

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

ARTICLE 16 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure 05000 -Batna) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de **40.000,00 DA**.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cda@scimat.dz

ARTICLE 17 : RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences santé, sécurité et environnement liés à son activité, à l'emballage utilisé ainsi que le respect de :

- Consignes de sécurité dans les sites de la SCIMAT
- Signalisation dans les sites de la SCIMAT.
- Port des EPI (gilet, chaussure de sécurité et le casque) à l'intérieur des sites de la SCIMAT.

ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

ARTICLE 19 : LITIGES

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord, le litige sera soumis au tribunal de Batna.

ARTICLE 20 : RESILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

1. L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
2. L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant global du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du fournisseur.
3. En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun des points 1, 2 et 3, la SCIMAT adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Quinze (15) jours** calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Dix (10) jours** calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du fournisseur.

ARTICLE 21 : ECLAIRCISSEMENT AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la d'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard Dix **(10) jours** avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cda@scimat.dz
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard Trois **(03)** jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retirés les cahiers des charges.

ARTICLE 22 : DISPOSITIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

22.1- Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :

Les soumissionnaires exclus de la participation aux Achats publics les opérateurs économiques :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.

- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des Achats possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce doit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à **Quatre (04) années**.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un Achat.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs Achats torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du Achats.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Achats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marches du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales de GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

22.2- Marge préférentielle :

- La marge de préférence de **25%** est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenu par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de **25%** à concurrence de la part détenue par les étrangers.

ARTICLE 23 : INFRUCTUOSITÉ

En cas d'infructuosité de l'Appel d'offre, la SCIMAT publie l'infructuosité de l'Appel d'Offres sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'infructuosité.

ARTICLE 24 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

La SCIMAT communiquera par écrit, avec un accusé de réception, le choix de l'Attributaire provisoire, à ce dernier ainsi qu'aux Soumissionnaires non retenus et procédera à la publication de l'Avis d'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

ARTICLE 25 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le Soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, son annulation, sa déclaration d'infructuosité, ou l'annulation du processus d'Achat, peut introduire un recours auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, et ce, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours, est prorogée au jour ouvrable suivant.

La Société se réserve le droit de ne pas répondre au-delà du premier recours pour le même soumissionnaire.

- ARTICLE 26 : DESISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

- ARTICLE 27 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Appel d'Offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Appel d'Offres.

- ARTICLE 28 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En cas d'annulation de l'attribution provisoire, la SCIMAT publie l'annulation de l'attribution provisoire sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

- ARTICLE 29 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le contrat lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

ARTICLE 30 : DEPOT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des Achats de la SCIMAT est fixée au plus tard le 24/06/2026 avant **10h45** soit **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale le 25/05/2026

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **24/06/2026** à **11h00** au siège de la Direction Générale (sis 73 Bis Rue Benflis la verdure 05000-Batna)

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCIMAT.

Lu et accepté

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au niveau de **la Direction Générale – sise 73 Bis Rue Benflis La Verdure 05000-Batna**), le **24/06/2026** à **11h00** (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3- Le Client se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres,
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Appel d'Offres infructueux ou annulé.

ANNEXES

ANNEXE 01 :
FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : **Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air**

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

-----○-----

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :

- Année 2023 :

- Année 2024 :

-----○-----

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers des trois dernières années :
- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

.....

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**ANNEXE 02 :
DÉCLARATION À SOUSCRIRE**

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) : **Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air.**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :.....

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :.....

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 03 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : **Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air.**

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

**ANNEXE 04 :
ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR**

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :
Nationalité :
Date et lieu de naissance : à
Fonction :

signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la : *Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air.*

Dénomination de la société :
Forme juridique :
Montant du capital social :
Adresse du siège social :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :
....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :
Nationalité :
Date et le lieu de naissance : à
Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

- Objet précis du Contrat : ***Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air***
- Mode de passation : **Appel d'Offres National Ouvert**
- Références : **N° 04/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

**ANNEXE 05 :
LETTRE DE SOUMISSION**

LETTRE DE SOUMISSION

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat :

- **Objet de l'achat : Fourniture sur site des Pneus et Chambres à Air**

- **Numéro du lot concerné :**

- **Intitulé du lot concerné :**

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance :à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, **le**

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 01 : Pneus Génie Civil

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et emplacement	Référence	type	Qté s	PU/HT	Montant H/T
01	Pneus avec 02 joints toriques	24.00 R35	(E4)	24		
	Pneus avec 02 joints toriques	26.5-25	(L3)	6		
	Pneus avec 02 joints toriques	45/65R39	(L5)	06		
	Pneus	18.4-34	/	02		
	Pneus	12.5/80 R18	/	01		
					Montant Total en HT	
					TVA (19%)	
					Autres Taxes	
					Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 02 : Pneus Lourds

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
	Pneu : 12.00R22.5	Camion Ford 4*2 AV	52		
	Pneu : 8.5.R17.5	Camion double cabine K66	08		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :

Délais de livraison sur site de la SCIMAT :

Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 03 : Pneus Légers

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
03	Pneu : 225/70 R16	Volkswagen AMROK	04		
	Pneu : 265/70 R16	NISSAN PATROL 4x4 Mercedes GD	11		
	Pneu : 215/55 R16	PARTNER TEPEE- Peugeot	13		
	Pneu : 195/65 R15	Peugeot Fourgonnette B9/caddy	13		
	Pneu : 255/70 R16	FORD -RANGER 4x4, Mazda 4*4	05		
	Pneu : 225/45 R 17	SCODA OCTAVIA	04		
	Pneu : 205/55 R 16	SCODA OCTAVIA	12		
	Pneu : 205/75 R 16C	Fourgon Mercedes Sprinter 516	06		
	Pneu : 225/45 R 17	Peugeot 308	04		
	Pneu : 235/40 R 18	Passat	02		
	Pneu : 235/65 R 16	Mercedes sprinter	17		
	Pneu : 215/55 R 16	Passat /Peugeot 308	13		
	Pneu : 175/65 R 14	Peugeot 308	04		
	Pneu : 185/70 R 14	Peugeot 308	04		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :
Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 04 : Pneus Industriels

N° / 2026

Date du : .../ ... /2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
04	Pneu : 10.00 R16.5	Mini-chargeur CAT 226B3/MC 70C	14		
	Pneu : 7.50 -15	Chariot élévateur CE170D	10		
	Pneu : 8.25 -15	Chariot élévateur - HYUNDAI 70DF	16		
	Pneu : 385/95 R25	Grue automotrice Terex 80T	06		
	Pneu : 28.9 -15	Chariot élévateur - CE 130D	10		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Autres Taxes	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :
Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 05 : Roue complete

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
05	Roue complète (jante +pneu increvable) : 10.00-16.5	Mini chargeur CAT-226B3/VOLVO-MC70C	06		
	Roue complète (jante +pneu increvable) : 7.50-15	Chariots élévateurs GERMAN -CE170D CE-170D	04 Avants		
	Roue complète (jante +pneu increvable) : 7.50-15	Chariots élévateurs GERMAN -CE170D CE-170D	02 Arrières		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :
Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 06 : Chambre à Air

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
05	Chambre à air : 28.9-15	Chariots élévateurs GERMAN CE130D AV et CE 150D AR	16		
	Chambre à air : 7.50-15	Chariots élévateurs BOSS-H70 / GERMAN- CE170D ENMTP 07T	18		
	Chambre à air : 8.25 15	Chariots élévateurs HYUNDAI 70DF	16		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :
Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire)

ANNEXE 06

Facture Proforma

Lot n° 07 : Flasque

N° / 2026

Date du : ... / ... / 2026

Lot	Désignation et référence	Emplacement sur camion	Qtés	PU/HT	Montant en H/T
05	Flasque pour pneu : 28.9-15	Chariots élévateurs 150D AR	6		
	Flasque pour pneu: 7.50-15	Chariots élévateurs CE170D	6		
	Flasque pour pneu : 8.25 15	Chariots élévateurs HYUNDAI 70DF-F	6		
				Montant Total en HT	
				TVA (19%)	
				Montant Total en TTC	

Montant total en lettre :
Délais de livraison sur site de la SCIMAT :
Garantie :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire)